



Le 11 décembre 2020

**LE PRÉSIDENT DU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

M. Jean-François MONTEILS
Président de la Chambre Régionale des
Comptes Nouvelle Aquitaine
3, Place des Grands Hommes
CS 30059
33 064 BORDEAUX Cedex

Affaire suivie par : A. HENNEQUIN
Tél : 05 55 45 97 00

REF : L20121154/AH/DD
VOS REF : KSP GD200533 CRC
Dossier suivi par Jean-Pierre ROLLAND

OBJET : Réponse au rapport d'observations définitives

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre rapport d'observations définitives du 13 novembre 2020 relatif au contrôle de la gestion et des comptes du Centre Communal d'Action Sociale de Limoges, et je vous en remercie.

Je vous confirme que les recommandations inscrites au présent rapport auquel vous avez bien voulu intégrer les compléments de réponses ont bien été prises en compte par le CCAS et sont en cours de mise en œuvre :

- conclure une convention de mutualisation clarifiant les modalités, en particulier financières, de la mise à disposition des services et des moyens de la ville de Limoges au CCAS ;
- mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de réduction de l'absence au travail porté et suivi par le conseil d'administration et la direction du CCAS ;
- désigner un référent « alerte éthique » au sein du CCAS ;
- procéder aux contrôles réglementaires des régies et sécuriser le versement des aides financières aux usagers par ces dernières.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des précisions et remarques suivantes :

- concernant l'évolution des effectifs inscrits au tableau des emplois budgétaires sur la période 2014 à 2019, une augmentation de 69 postes est évoquée dans le rapport, hors intégration des agents Ville. Il est nécessaire d'indiquer que l'augmentation, hors transferts des 21 agents de la Ville suite à l'intégration au CCAS des services Animation Loisirs Seniors, Accueil Logement et Bureau du courrier s'élève à 64,67 équivalents temps plein, et non pas 69.

Parmi ces derniers, seuls 13 postes viennent impacter le budget principal du CCAS à savoir deux assistants socio-éducatifs dédiés à l'action sociale, deux adjoints administratifs, un rédacteur, un technicien assistant de prévention des risques professionnels et 7 emplois d'avenir cofinancés par l'Etat et le Conseil Départemental.

A ceux-ci s'ajoutent les 51,67 postes supportés par les budgets annexes soit directement, soit indirectement par le biais d'une refacturation.

La masse salariale du budget principal a effectivement été impactée par ces créations de postes, mais dans une proportion moindre que celle notée dans le rapport.

- concernant le redéploiement des moyens évoqué suite à la baisse des aides directes, il est fait état d'une affectation sur le pôle seniors ce qui n'est pas tout à fait exact puisqu'il a permis le développement de l'accompagnement social à travers différents dispositifs dont celui de l'Epicerie Sociale et Educative (ESE) et de l'aide alimentaire.

En effet, la création de l'ESE a nécessité l'affectation de crédits de fonctionnement : la mise à disposition de nouveaux locaux à travers un loyer et l'amortissement des travaux réalisés, les achats de denrées, des chantiers d'insertion, les animations d'ateliers pour l'estime de soi... La distribution de colis alimentaires d'urgence a également été mise en place sur la période contrôlée.

Les personnels en cours de reclassement professionnel pris en charge par le budget principal ainsi que les charges d'entretien du bâtiment du CCAS viennent également abonder ces augmentations de charges.

Vous remerciant de bien vouloir joindre ma réponse au rapport définitif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Emile Roger LOMBERTIE

